

SYNTÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

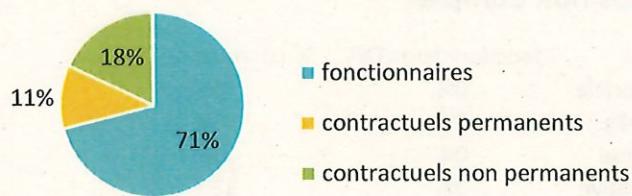
COMMUNE DE SAINT MALO

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Effectifs

⇒ **996 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 707 fonctionnaires
- > 110 contractuels permanents
- > 179 contractuels non permanents



⇒ **14 % des contractuels permanents en CDI**

⇒ **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

⇒ **Précisions emplois non permanents**

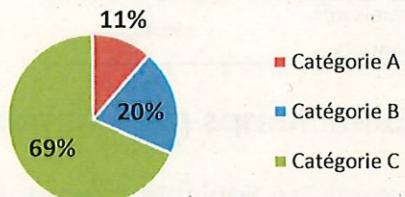
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 95 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

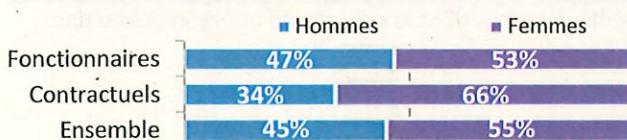
⇒ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	22%	25%
Technique	43%	55%	45%
Culturelle	10%	15%	11%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	10%	4%	10%
Police	6%		5%
Incendie			
Animation	5%	5%	5%
Total	100%	100%	100%

⇒ **Répartition des agents par catégorie**



⇒ **Répartition par genre et par statut**

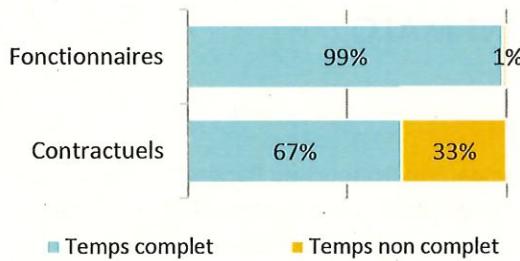


⇒ **Les principaux cadres d'emplois**

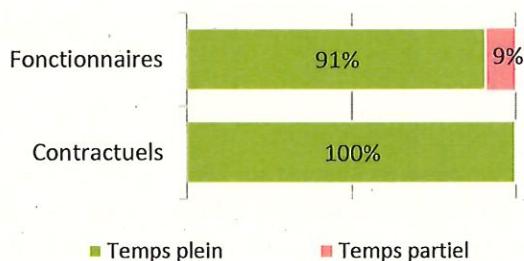
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	32%
Adjoints administratifs	14%
Rédacteurs	6%
Agents de maîtrise	6%
ATSEM	5%

Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	7 fonctionnaires TNC	36 contractuels TNC
Médico-sociale	0%	75%
Culturelle	7%	65%
Technique	0%	32%
Administrative	0%	13%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

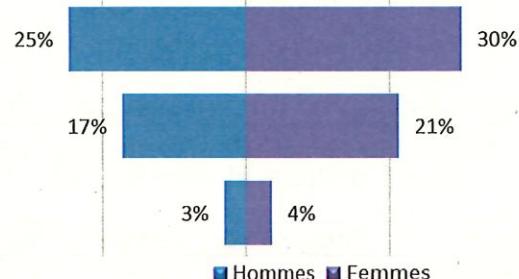
2% des hommes à temps partiel
13% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,92
Contractuels permanents	40,95
Ensemble des permanents	48,71
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	39,43

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



Equivalent temps plein rémunéré

► 953,46 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 710,73 fonctionnaires
- > 88,15 contractuels permanents
- > 154,58 contractuels non permanents

1 735 297 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 6 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 2 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 2 agents en congés parental
- > 26 agents en disponibilité

- > 8 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 13 agents détachés dans une autre structure
- > 7 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 104 arrivées d'agents permanents et 117 départs

5 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
830 agents	817 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	▼	-1,7%
Contractuels	▼	-0,9%
Ensemble	▼	-1,6%

* Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	50%
Départ à la retraite	20%
Détachement	9%
Mise en disponibilité	7%
Démission	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	52%
Recrutement direct	22%
Arrivées de contractuels	13%
Voie de mutation	6%
Voie de détachement	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 9 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

- 4 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité dont 2 n'ayant pas été nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- 292 avancements d'échelon et 32 avancements de grade

- 6 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- 22 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 72,7 % femmes

dont 81,8 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 60,75 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	74 937 065 €	Charges de personnel*	45 526 230 €	Soit 60,75 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	26 118 504 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	4 678 590 €	
IFSE :	3 495 047 €	
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	322 063 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	176 099 €	
SFT (<i>titulaire uniquement</i>) :	198 514 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 306 €	43 546 €	35 249 €	29 957 €	30 331 €	25 149 €
Technique	53 939 €	s	37 472 €	31 282 €	29 754 €	25 955 €
Culturelle	44 788 €	s	32 614 €	26 184 €	29 086 €	s
Sportive			36 592 €			s
Médico-sociale	44 621 €	s	32 565 €	28 440 €	30 598 €	
Police	s		s		35 822 €	
Incendie						
Animation			33 908 €		s	21 741 €
Toutes filières	49 029 €	41 153 €	34 792 €	29 240 €	30 410 €	25 433 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,91 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,13%
Contractuels sur emplois permanents	15,82%
Ensemble	17,91%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 12896,19 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 367,77 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ⇒ Cette année, 4 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 606 €			9 116 €			8 096 €			8 243 €		
Catégorie B	4 474 €			5 425 €			3 733 €			4 326 €		
Catégorie C	4 272 €			4 266 €			2 012 €			1 688 €		

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 4 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 30,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,33%	2,59%	5,83%	2,17%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,37%	3,50%	7,71%	2,17%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,67%	3,67%	8,00%	2,34%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 38,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

► 89 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 8,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 32 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

► ASSISTANTS DE PRÉVENTION
6 assistants de prévention désignés dans la collectivité

► FORMATION
216 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 64 077 €
Coût par jour de formation : 297 €

► DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 488 796 €

► DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

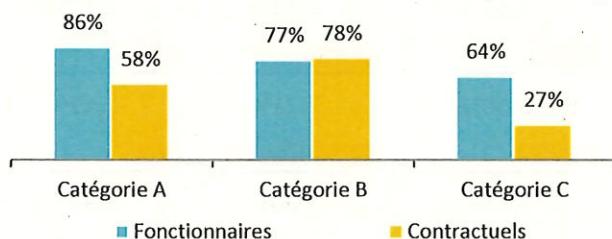
56 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 6 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 84 % sont en catégorie C*
- ⇒ 22 595 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

- En 2024, 65,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



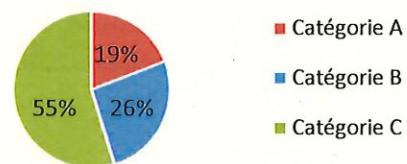
- 374 506 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	70 %
Coût de la formation des apprentis	0 %
Autres organismes	30 %

- 1 581 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	56%
Autres organismes	38%
Interne à la collectivité	5%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	224 366 €	309 576 €
Montant moyen par bénéficiaire	377 €	451 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

7 jours de grève recensés en 2024

Commissions Administratives Paritaires

► 3 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2024 dans la collectivité

Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

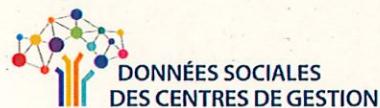
* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.